Fiche de Données de Sécurité
INI-MOK

Fiche signalétique du 16/2/2021, révision 1

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange

Dénomination commerciale: INI-MOK

UFI: XJ70-G09G-700R-VV56

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Détergent pour surfaces dures.

Utilisations professionnelles (SU22) - Produits de lavage et de nettoyage (PC35)

Usages déconseillés :

Usages différents de celles recommandés. Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant:

SUTTER INDUSTRIES s.p.a. - Società con Unico Socio

15060 Borghetto Borbera (AL) Italia

Tel. +39 0143 631.1

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

regulatory.affairs@sutter.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy 03 83 22 50 50 (24h/24h)

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux.

Aquatic Chronic 3, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:

Attention

Mentions de danger:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P264 Se laver soigneusement les mains après manipulation.

P280 Porter un équipement de protection des yeux.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Dispositions spéciales:

EUH210 Uniquement à usage professionnel. Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH208 Contient du (de la) COMPLEXE DE ZINC AMMONIAQUE CARBONATE. Peut produire une réaction allergique.

Adalya, Terre d'Hygiène

EUH208 Contient du (de la) METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE, METHYLISOTHIAZOLINONE. Peut produire une réaction allergique.

Contenu du produit :

polycarboxylates, agents de surface non ioniques		< 5 %
Le produit contient également:	Parfums	
Allergènes :	BENZYL SALICYLATE, HEXYL CINNAMAL	
Agents conservateurs:	METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE, METHYLISOTHIAZOLINONE	

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou pertubateurs endocriniens present en concentration >= 0.1%

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable, le produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

>= 3% - < 5% ALCOOL GRAS ALCOXILE

3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

>= 3% - < 5% DIPROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER; (2-METHOXYMETHYLETHOXY) PROPANOL

REACH No.: 01-2119450011-60, CAS: 34590-94-8, EC: 252-104-2

Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions de l'Union, une limite d'exposition sur le lieu de travail.

>= 1% - < 3% 2-PROPYLHEPTANOL ETHOXYLE PROPOXYLE

CAS: 166736-08-9

3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

3.3/1 Eye Dam. 1 H318

Limites de concentration spécifiques:
0% <= C < 10,01%: Eye Irrit. 2 H319
C >= 10,01%: Eye Dam. 1 H318

>= 0.25% - < 0.5% COMPLEXE DE ZINC AMMONIAQUE CARBONATE

CAS: 38714-47-5, EC: 254-099-2

3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

Adelya Terre d'Hygiène

3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317

4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=1.

4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410 M=1.

>= 0.1% - < 0.25% ALCOOL DODECYLIQUE POLYETHOXYLE
CAS: 9002-92-0, EC: 500-002-6

3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

3.3/1 Eye Dam. 1 H318

4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=1.

< 0.0015% METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE, METHYLISOTHIAZOLINONE
Numéro Index: 613-167-00-5, CAS: 55965-84-9, EC: 611-341-5

3.1/2/Inhal Acute Tox. 2 H330

3.1/2/Dermal Acute Tox. 2 H310

3.1/3/Oral Acute Tox. 3 H301

3.2/1B Skin Corr. 1B H314

3.3/1 Eye Dam. 1 H318

3.4.2/1A Skin Sens. 1A H317

4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=100.

4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410 M=100.

EUH071

Limites de concentration spécifiques:
C >= 0,6%: Skin Corr. 1B H314
0,06% <= C < 0.6%: Skin Irrit. 2 H315
0,06% <= C < 0.6%: Eye Irrit. 2 H319
C >= 0,0015%: Skin Sens. 1A H317

Adelya, Terre d'Hygène

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.
Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.
En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.
Protéger l'oeil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus:
Irritation de la peau et des yeux pour contact.
Irritation système intérieur en cas d'ingestion.
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus des effets chroniques dû au contact du mélange avec la peau, les yeux ou pour inhalation, ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).
Traitement :
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :
Eau.
Dioxyde de carbone (CO2).
Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :
Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le melange ne contient pas d'ingrédients classés comme explosifs conformément au règlement 1272/2008 (CLP) CE.
Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.
La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.
Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.
Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.
Le melange ne contient pas d'ingrédients classés comme explosifs conformément au règlement 1272/2008 (CLP) CE.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes:
Porter les dispositifs de protection individuelle.
Emmener les personnes en lieu sûr.
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
Pour les secouristes:
Porter les dispositifs de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Nouvelle Terre d'Hygiène

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante. Réunir le produit dans des réservoirs de confinement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
Recommandations générales sur l'hygiène du travail:
Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker à l'écart des rayons du soleil.
Stocker dans un endroit frais et bien ventilé.
Ne pas entreposer dans des conteneurs ouverts ou non étiquetés.
Stocker à l'écart des sources de chaleur.
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
Matières incompatibles:
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité. Voir aussi 1.2 et 7.2.
Aucune en particulier.
Indication pour les locaux:
Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas sont des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition professionnelle, si elles sont disponibles, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.
DIPROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER; (2-METHOXYMETHYLETHOXY) PROPANOL - CAS: 34590-94-8
UE - TWA(8h): 308 mg/m3, 50 ppm - Remarques: Skin
ACGIH - TWA(8h): 100 ppm - STEL: 150 ppm - Remarques: Skin - Eye and URT irr, CNS impair

Valeurs limites d'exposition DNEL

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas sont des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition DNEL, le cas échéant, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.
DIPROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER; (2-METHOXYMETHYLETHOXY) PROPANOL - CAS: 34590-94-8
Travailleur industriel: 65 mg/kg - Consommateur: 15 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur industriel: 308 mg/m3 - Consommateur: 37.2 mg/m3 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Arolye, Terre d'Hygiène

Consommateur: 1.67 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Consommateur: 36 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme (répétée)

Valeurs limites d'exposition PNEC

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas sont des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition PNEC, le cas échéant, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.
DIPROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER; (2-METHOXYMETHYLETHOXY) PROPANOL - CAS: 34590-94-8

Cible: Eau marine - valeur: 1.9 mg/l
Cible: Air - valeur: 190 mg/l - Remarques: Intermittent emissions
Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 4168 mg/l
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 5.2 mg/kg
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 52.3 mg/kg
Cible: Eau douce - valeur: 19 mg/l
Cible: Sol (agricole) - valeur: 2.74 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires. (EN 166)

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.(EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN 13982 en cas de poussière)

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc. (EN 388 - EN 374 facteur de protection 6, correspondant à un temps de passage >480 minutes).
En raison de la grande quantité de types, respecter les instructions du fabricant en ce qui concerne les substances énumérées au paragraphe 3.2.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Le produit n'est pas inflammable ou explosif - voir le paragraphe 2.1. Le produit ne contient pas de composants explosifs.
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Contrôles de l'exposition environnementale :

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.
Voir aussi la section 6.2.

Contrôles techniques appropriés

Aucun autre contrôle technique adapté à votre produit dans des conditions normales.
Voir aussi la section 1.2, l'article 7 et exposition Scénario - annexe I du présent document.

Objet, Tenue d'hygiène

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques :
État physique:	Liquide	Visuel	--
Couleur:	incolore/jaune	Visuel	--
Odeur:	Frais	Olfactif	--
Seuil d'odeur :	Evidente	Olfactif	--
Point de fusion/point de congélation:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	>=100°C	--	Valeur estimée sur les propriétés chimiques / physiques des composants
Inflammabilité:	pas inflammable	--	Paramètre estimé sur les propriétés chimiques / physiques des composants.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Point éclair:	> 60 ° C	--	Valeur estimée sur les propriétés chimiques / physiques des composants
Température d'auto-inflammabilité :	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Température de décomposition:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
pH :	9,0 +/- 0,5	Contrôle instrumental	--
Viscosité cinématique:	Pas important	--	Paramètre non pertinent. Mélange pas visqueuse.
Hydrosolubilité:	Complète	--	Interne Tests
Solubilité dans l'huile :	Partielle	--	Interne Tests
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	< 1000	--	Valeur estimée en fonction de la solubilité du mélange.
Pression de vapeur:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Densité et/ou densité relative:	1.025 g/ml	contrôle instrumental	--
Densité de vapeur relative:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Caractéristiques des particules:			
Taille des particules (moyenne et étendue)	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit

9.2. Autres informations

Pas autres informations importantes

Adelya, Terre d'Hygiène

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.
Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.

10.2. Stabilité chimique

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.
Voir aussi la section 7.2.

10.4. Conditions à éviter

Usages différents de celles recommandés. Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Voir aussi 1.2 et 7.2
Évitez la lumière du soleil directe et l'exposition à des sources de chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité. Voir aussi 1.2 et 7.2.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.
Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations toxicologiques sur le produit :

INI-MOK

a) toxicité aiguë

Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

b) corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le produit est classé: Eye Irrit. 2 H319

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

e) mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

f) cancérogénicité

Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

g) toxicité pour la reproduction

Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

j) danger par aspiration

Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations toxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.
DIPROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER; (2-METHOXYMETHYLETHOXY) PROPANOL - CAS: 34590-94-8

Adelya, Terre d'Hygiène

a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 9510 mg/kg
Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 275 ppm - Durée: 7h
b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
Test: Irritant pour la peau Négatif
c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Test: Irritant pour les yeux Négatif
d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Test: Skin or Resp Sensitization Négatif
2-PROPYLHEPTANOL ETHOXYLE PROPOXYLE - CAS: 166736-08-9
a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 500 mg/kg
b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Négatif - Source: OECD 404
c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Test: Corrosif pour les yeux - Espèces: Lapin Positif - Source: OECD 405
d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Test: Skin or Resp Sensitization Négatif - Source: OECD 406
e) mutagénicité sur les cellules germinales:
Test: Mutagenèse Négatif - Source: Ames test
ALCOOL DODECYLIQUE POLYETHOXYLE - CAS: 9002-92-0
a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 1000 mg/kg
METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE, METHYLISOTHIAZOLINONE - CAS: 55965-84-9
a) toxicité aiguë:
Test: LC50 - Voie: Inhalation de poussières - Espèces: Rat = 0.31 mg/l - Durée: 4h
b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
Test: Corrosif pour la peau - Voie: Peau Positif
c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Test: Corrosif pour les yeux Positif
d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Test: Sensibilisation de la peau - Voie: Peau Positif

11.2. Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbantes le système endocrinien:
Aucun pertubateur endocrinien present en concentration >= 0.1%

Adeva, Foire d'Hygiène

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité
Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.
INI-MOK
Le produit est classé: Aquatic Chronic 3 - H412
DIPROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER; (2-METHOXYMETHYLETHOXY) PROPANOL - CAS: 34590-94-8
a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 1000 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Poecilia reticulata
Point final: LC50 - Espèces: Daphnie = 1919 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna
Point final: EC50 - Espèces: Algues > 969 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Pseudokirchneriella subcapitata

Point final: LC50 - Espèces: Daphnie > 1000 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Crangon crangon
Point final: EC50 - Espèces: Algues = 6999 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Skeletonema costatum

b) Toxicité aquatique chronique:
Point final: NOEC - Espèces: Daphnie > 0.5 mg/l - Durée h: 528 - Remarques: Daphnia magna

c) Toxicité pour les bactéries:
Point final: EC10 - Espèces: Microorganismes / Effet sur les boues activées: = 4168 mg/l - Durée h: 18 - Remarques: Pseudomonas putida

2-PROPYLHEPTANOL ETHOXYLE PROPOXYLE - CAS: 166736-08-9

a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 10 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Brachydanio rerio
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 10 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna
Point final: EC50 - Espèces: Algues > 10 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Scenedesmus subspicatus
Point final: EC10 - Espèces: Algues > 1 mg/l - Remarques: Desmodesmus subspicatus

COMPLEXE DE ZINC AMMONIAQUE CARBONATE - CAS: 38714-47-5

a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 0.1 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Oncorhynchus mykiss
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 1.2 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Ceriodaphnia dubia
Point final: EC50 - Espèces: Algues = 0.403 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Pseudokirchneriella subcapitata

b) Toxicité aquatique chronique:
Point final: NOEC - Espèces: Poissons > 0.01 mg/l - Durée h: 504 - Remarques: Jordanella floridae
Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 0.243 mg/l - Durée h: 504 - Remarques: Daphnia magna
Point final: NOEC - Espèces: Algues = 0.0506 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Pseudokirchneriella subcapitata

ALCOOL DODECYLIQUE POLYETHOXYLE - CAS: 9002-92-0

a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 1 mg/l
Point final: LC50 - Espèces: Daphnie = 6.5 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia Magna

METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE, METHYLISOTHIAZOLINONE - CAS: 55965-84-9

a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 0.19 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Oncorhynchus mykiss
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 0.16 mg/l - Durée h: 48
Point final: EC50 - Espèces: Algues = 0.018 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Selenastrum capricornutum

12.2. Persistance et dégradabilité

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

ALCOOL GRAS ALCOXILE
Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: OECD 301F - Durée: 28 jour - Remarques: >60% BOD del ThOD

DIPROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER; (2-METHOXYMETHYLETHOXY) PROPANOL - CAS: 34590-94-8

Adeo Terre d'Hygiène

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Durée: 28 jour - %: 75 - Remarques: OECD 301F

2-PROPYLHEPTANOL ETHOXYLE PROPOXYLE - CAS: 166736-08-9

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: OECD 301B - Durée: 28 jour - %: >60

L'(les) agent(s) tensioactif(s) contenu(s) dans cette préparation est (sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité prévues par le règlement (CE) n ° 648/2004 relatif aux détergents. Toutes les données à l'appui sont tenus à la disposition des autorités compétentes des États membres et seront fournis à ces autorités si elles en font la demande ou à la demande d'un fabricant de détergent.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

ALCOOL GRAS ALCOXILE

Bioaccumulation: Pas bioaccumulable

DIPROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER; (2-METHOXYMETHYLETHOXY) PROPANOL - CAS: 34590-94-8

Bioaccumulation: Faible bioaccumulables - Test: BCF- Facteur de bioconcentration - Remarques: < 100

COMPLEXE DE ZINC AMMONIAQUE CARBONATE - CAS: 38714-47-5

Bioaccumulation: Faible bioaccumulables - Test: log Pow - Coefficient de partition -0,46 - Remarques: 25°C

12.4. Mobilité dans le sol

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

DIPROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER; (2-METHOXYMETHYLETHOXY) PROPANOL - CAS: 34590-94-8

Mobilité dans le sol: Mobile

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun pertubateur endocrinien present en concentration >= 0.1%

12.7. Autres effets néfastes

Jusqu'à la date de révision de ce document, pas connu effets et symptômes indésirables envers l'environnement.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l’élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur. Ne pas rejeter dans le sol ou dans les égouts.
Voir aussi la section 6.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d’identification

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l’ONU

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d’emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l’environnement

ADR-Polluant environnemental: Non

Adeyan Terre d'Hygiène

IMDG-Marine pollutant: No

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)
Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013
Règlement (EU) n° 2020/878
Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)
Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)
Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)
Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)
Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)
Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)
Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)
Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)
Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)
Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)
Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)
Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Aucune

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)
Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).
Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non, pour des instructions sur toute sécurité mangling voir les section 7 et 8 et le scénario d'exposition - l'annexe I du présent document.
Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour le mélange
Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange
Substances pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée :

Aucune

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Adalya Terre d'Hygiène

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H330 Mortel par inhalation.
H310 Mortel par contact cutané.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Acute Tox. 2	3.1/2/Dermal	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 2
Acute Tox. 2	3.1/2/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 2
Acute Tox. 3	3.1/3/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Skin Corr. 1B	3.2/1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Sens. 1	3.4.2/1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Skin Sens. 1A	3.4.2/1A	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A
Aquatic Acute 1	4.1/A1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	4.1/C1	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	4.1/C3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 2020/878.
Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul

Adelya, Terre d'Hygiène

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.
Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne
PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.
Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.

EC0/10/20/50/100:	Concentration effective pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC0/10/20/50/100:	Concentration létale pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée.
LD0/10/20/50/100:	Dose létale pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée.
NOEC:	Concentration sans effet observé
NOAEL(R)/NOAEC:	Non observé dose sans effet nocif (répétée) / Concentration
OECD:	Organisation for Economic Co-operation and Development
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Réglement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.

Adelya Soin & Hygiène

ANNEXE I

PRODUIT PROFESSIONNEL DETERGENT POUR SURFACES DURES

Titre du scénario d'exposition	
Détergent pour le nettoyage en général: Processus manuel.	
Description de l'utilisation	
Secteur d'utilisation	SU22 – Utilisations professionnelles
Catégorie du produit	PC35 – Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Description des activités/des processus inclus dans le scénario d'exposition	
Diluer le produit avec de l'eau selon les modalités indiquées sur l'étiquette, si nécessaire.	
Utiliser le produit selon les modalités d'utilisation décrites sur l'étiquette.	
Laisser agir.	
Rincer, si nécessaire	
Durée et fréquence d'utilisation	
Phases d'utilisation	- 1 fois par jour pour les détergents d'entretien quotidien - Périodique pour les détergents spécifiques
Les valeurs limites des ingrédients, si pertinentes, se trouvent à la section 8 de la FDS.	
Forme physique de la préparation et concentration	
Liquide. A diluer ou prêt à l'usage selon le type de produit.	
Dans la section 2 de la FDS du produit et sur l'étiquette du produit se trouve la classification du mélange.	
La classification se base sur la classification des ingrédients du mélange et sur la base des propriétés chimiques et physiques reportées à la section 9 de la FDS.	
Conditions d'utilisation	
Température ambiante	
Une bonne ventilation du lieu de travail est suffisante.	
Protection	
Voir section 8 de la FDS du produit pour de plus amples informations sur les EPI	La formation du travailleur sur l'utilisation et le respect des EPI sont sous-entendus.
Ne pas manger ou boire, ne pas fumer	Eviter le contact avec la peau
Ne pas exposer à une flamme libre	Ne pas mélanger avec d'autres produits
Se laver les mains après utilisation.	
Instructions lors de pertes de produit : diluer avec de l'eau et sécher	
Voir la section 6 de la FDS en cas de déversement accidentel	
Suivre les instructions d'utilisation reportées sur l'étiquette ou sur la fiche technique. Le correct respect des normes d'hygiènes sur le lieu de travail est recommandé, comme spécifié dans la section 7 de la FDS.	
Mesures environnementales	
Voir section 6 de la FDS en cas de déversement accidentel	
Voir section 12 de la FDS pour les informations toxicologiques du mélange et des composants dangereux.	
Voir section 13 de la FDS pour l'élimination.	

Notes :
FDS : Fiche de données de sécurité
EPI: équipement de protection individuelle

Adelya, Terre d'Hygiène

Adelya, Terre d'Hygiène